

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG) Diplôme conférant le grade de Master

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION : MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none">- Conception, mise en place et amélioration du système d'information comptable et financier au sein d'un cabinet d'expertise comptable et d'audit, de commissariat aux comptes ou de directions financières d'entreprises (PME/PMI ou grandes structures). - Participation à la définition générale de la stratégie d'entreprise et/ou aux choix économiques de l'entreprise ou des clients du cabinet en produisant des informations comptables, financières, extra-financières, économiques, juridiques pertinentes pour la prise de décision. - Conseil en matière fiscale, sociale, juridique, de gestion, de gouvernance d'entreprises ou d'associations. - Supervision, tenue et consolidation des comptes d'entités et de groupes.	<ul style="list-style-type: none">- Adapter les dispositions contractuelles de certains contrats courants en fonction de la situation de l'entreprise- Identifier les situations d'infractions pénales au droit des affaires et informer les dirigeants des conséquences pour l'organisation- Identifier des situations ou pratiques contraires au droit de la concurrence et accompagner l'entreprise dans le traitement de pratiques contraires au droit de la concurrence- Assister l'organisation dans les démarches relatives à la mise en oeuvre de dispositions relevant de la réglementation fiscale, sociale et environnementale (relations avec les administrations, traitement de contentieux) et dans ses relations avec l'administration fiscale en matière de procédures et de contentieux- Assister le dirigeant dans les choix juridiques et fiscaux liés au développement, au financement et à la restructuration de l'entreprise- Assister le dirigeant dans la gestion juridique, fiscale et sociale des groupes- Assister le dirigeant en matière de procédures de prévention et de traitement des difficultés afin d'assurer la pérennité de l'entreprise, de transmission ou de cessation d'activité- Accompagner à la création et à la gestion fiscale des associations- Mesurer la valeur, le risque et la performance de placements financiers- Elaborer un diagnostic financier des groupes, y compris en s'appuyant sur les normes comptables internationales- Elaborer un diagnostic extra-financier portant sur la gouvernance, l'environnement en utilisant des outils de notation, et l'interpréter (reporting RSE)- Interpréter les résultats des différentes techniques d'évaluation de l'entreprise- Construire un business plan- Evaluer les conséquences et accompagner le dirigeant dans les décisions d'investissement et de financement- Analyser la gestion des flux de trésorerie au sein d'un groupe et assister le dirigeant dans la gestion des risques de change et de taux- Analyser les risques et développement de pratiques pour lutter contre la fraude, le blanchissement et le financement du terrorisme	<ul style="list-style-type: none">- Épreuve ponctuelle Épreuve écrite portant sur l'étude d'une ou de plusieurs situations pratiques et/ou le commentaire d'un ou plusieurs documents et/ou une ou plusieurs questions <p>VAE: Remise d'un dossier soutenu par le candidat</p>

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION : MODALITES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> - Révision et appréciation des comptabilités. - Présentation des comptes annuels et réalisation du reporting auprès des instances dirigeantes. - Mise en œuvre du plan d'audit annuel d'une structure ou supervision de missions d'audit interne ou externe. - Contribution au développement et au maintien des relations avec les partenaires de l'entreprise (notamment les commissaires aux comptes, les banquiers, l'administration fiscale, l'URSSAF, les autres organismes sociaux (mutuelle, prévoyance, retraite, médecine du travail...), les assureurs, les actionnaires). - Tenue de la trésorerie, suivi des positions de trésorerie, vérification de leur traduction comptable et établissement de la trésorerie prévisionnelle dans le respect des ratios financiers d'endettement, de solvabilité, de fond de roulement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le dirigeant en matière d'ingénierie financière liée à la politique de dividendes, à la gestion de la valeur de l'action, aux opérations de fusions-acquisitions ou sur les dettes / créances ainsi qu'aux innovations financières - Élaborer un diagnostic extra-financier sur la gouvernance et l'environnement, en utilisant des outils et méthodes appropriés et en évaluant leur niveau de durabilité, et en interpréter les résultats dans le reporting RSE - Analyser la structure d'une organisation à partir de l'évolution des modèles d'organisation - Participer à l'adaptation du contrôle de gestion à la stratégie, tout en intégrant les nouvelles technologies utiles au contrôle de gestion - Repérer et/ou apporter les éléments essentiels de l'analyse stratégique et replacer l'organisation dans son environnement pour formuler des choix stratégiques - Evaluer l'exposition aux risques de l'organisation - Déterminer la contribution du contrôle de gestion à la maîtrise des risques de l'organisation en complémentarité aux audits et contrôles - Mesurer la pertinence des politiques marketing - Analyser les différentes opérations de restructuration, de coopération et de coordination dans le cadre de la gestion de groupes - Elaborer des outils de planification stratégique afin de contribuer à la définition et l'adaptation du business model - Analyser et optimiser la performance globale de l'organisation, et notamment, en s'appuyant sur le contrôle de gestion, mettre en place une évolution des processus et accompagner la conduite du changement - Définir et analyser des outils de gestion des ressources humaines et des compétences - Accompagner le chef d'entreprise dans les différentes dimensions (juridique, sociale, économique et comptable) des opérations de restructuration afin d'en déterminer l'impact, passer les écritures comptables, établir les documents de synthèse après restructuration - Suivre les normes internationales d'information financière afin de déterminer l'impact des normes comptables internationales sur les états financiers et enregistrer les écritures comptables dans le référentiel comptable international - Participer à l'élaboration des comptes de groupe en référentiel français ou normes comptables internationales (IFRS), dans le cadre réglementaire et légal de la consolidation des comptes (définition du périmètre de consolidation ; évaluation de l'impact des retraitements et enregistrement des opérations de consolidation ; élaboration des documents de synthèse spécifiques aux comptes consolidés) 	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION : MODALITÉS D'ÉVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à la mise en place d'une mission d'audit spécifique aux commissaires aux comptes (CAC), en respectant les principes déontologiques et les normes d'exercice professionnel (NEP) - Participer à la mise en cohérence et à l'alignement d'un système d'information (SI) avec les objectifs stratégiques de l'organisation et assurer la gouvernance opérationnelle des réseaux, applications et données liées aux systèmes d'information - Accompagner l'élaboration, la mise en œuvre, le déploiement, l'appropriation, la conformité, la maintenance, l'évaluation et l'évolution d'un projet SI tout au long de son cycle de vie - Accompagner le déploiement, la performance, l'évaluation, les fonctionnalités, les niveaux d'externalisation et d'intégration des systèmes d'entreprise - Accompagner l'élaboration de contrats de service, des stratégies d'optimisation des coûts et délais et participer à l'actualisation des indicateurs en proposant des voies d'amélioration et de respect des normes, lois et règlements en vigueur - Participer au choix, à la mise en œuvre et à l'évolution d'une architecture technique et de confiance visant à lutter contre la vulnérabilité interne et externe du SI et à assurer la continuité de l'activité - Participer à l'élaboration de la documentation et à la mise en œuvre d'un audit du SI afin d'accompagner la direction dans la conception et le déploiement de sa stratégie de transformation numérique - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère dont l'anglais des affaires - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale 	

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION : MODALITÉS D'EVALUATION
	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine 	

REFERENTIEL D'EVALUATION : CRITÈRES D'ÉVALUATION

définis par les articles 3 à 7 de l'arrêté du 13-2-2019 (NOR : ESRS1900135A) relatif Dispositions relatives aux épreuves

Article 3 -Le DCG et le DSCG prévus aux articles 45 et 49 du décret du 30 mars 2012 susvisé sont respectivement délivrés aux candidats qui ont obtenu une moyenne générale au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves constitutives de chacun de ces diplômes, sans note inférieure à 6 sur 20. Les candidats qui n'ont pas rempli les conditions pour obtenir le diplôme :

- conservent, durant les huit sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour lesquelles ils ont eu au moins 10 sur 20. Au-delà, la note n'est plus conservée ;

- peuvent conserver pour compensation ultérieure, durant les huit sessions suivant son attribution, la note obtenue à chacune des épreuves pour laquelle ils ont eu au moins 6 sur 20 et moins de 10 sur 20; Au-delà, la note n'est plus conservée. La réinscription aux épreuves concernées annule automatiquement cette note. Pour une session donnée, la moyenne générale est calculée en fonction des notes conservées et de celles nouvellement acquises. En ce qui concerne l'épreuve facultative de chacun des deux diplômes, seuls les points obtenus au-dessus de 10 sur 20 s'ajoutent au total des points servant au calcul de la moyenne générale, sous réserve d'avoir passé au moins quatre épreuves à un niveau de diplôme donné.

Article 4 - Les épreuves qui font l'objet d'une dispense en application des articles 47 et 51 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Article 5 - Aucune dispense ne peut être accordée pour les épreuves de Gestion juridique, fiscale et sociale et de Comptabilité et audit du DSCG.

Article 6 - Les épreuves qui font l'objet d'une validation en application des articles 48 et 52 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne sont pas prises en compte pour le calcul de la moyenne générale.

Article 7 - Des crédits européens sont associés à chaque épreuve. Ils sont définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve concernée. Les dispenses d'épreuves obtenues en application des articles 47 et 51 du décret du 30 mars 2012 susvisé ne confèrent pas les crédits européens correspondants. La validation d'épreuves en application des articles 48 et 52 du décret du 30 mars 2012 susvisé confère les crédits européens correspondants. L'obtention du DCG ou du DSCG confère la totalité des crédits européens prévus pour le diplôme, soit respectivement 180 et 120 crédits européens

REFERENTIEL D'EVALUATION : CRITÈRES D'ÉVALUATION PAR LA VAE

définis par l'arrêté du 25 octobre 2021 relatif à l'obtention du DCG et du DSCG par la voie de la VAE (BOESR n° 46 du 9 décembre 2021)

et notamment son article 5 :

Article 5 - Les commissions académiques ou interacadémiques proposent leurs conclusions au jury national sur la base :- du référentiel de compétences des épreuves constitutives de ces diplômes ;- de l'analyse des éléments fournis par le candidat dans son dossier et, le cas échéant, de l'entretien. Les commissions évaluent l'adéquation entre l'ensemble de l'expérience du candidat et les exigences du diplôme postulé. Elles motivent leurs décisions et formulent d'éventuelles préconisations. Le jury national apprécie l'étendue de la validation à partir de l'avis formulé par la commission. Le jury national intervient souverainement dans sa décision. Il établit un procès-verbal de délibération et adresse au recteur la notification de sa décision :- proposition de délivrance du diplôme ;- liste des unités d'enseignement du diplôme validées ;- absence totale de validation. Un relevé individuel de décision, assorti des motivations et éventuelles préconisations, est transmis au candidat par le recteur d'académie. En cas de validation partielle du diplôme, le candidat doit se conformer à la décision du jury pour obtenir ultérieurement le diplôme. Dans le cas où le jury demande de valider des UE du diplôme, celles-ci doivent être validées individuellement par la moyenne de 10 sur 20 sans pouvoir se compenser les unes avec les autres. En cas de non obtention du diplôme, cette décision est motivée et, le cas échéant, assortie des prescriptions du jury.